

Conseil d'administration

du 10/01/2001

IV-Questions diverses

Statut de l'Institution : Classement démographique

A la demande de l'Assemblée, le Président précise la suite réservée à la délibération du Conseil d'Administration, en date du 23 octobre 2000, portant décision de classement démographique de l'Institution.

Pour permettre d'apporter toutes précisions utiles aux services préfectoraux de Contrôle de Légalité, le Conseil d'Administration avait demandé au Président de rencontrer Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique préalablement aux formalités de transmission officielle. Un rendez-vous a été prévu pour le 22 janvier 2001 prochain.

En conséquence, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

☞ **Confirme les termes de la délibération du 23 octobre 2000 ;**

☞ **Demande au Président d'en assurer la transmission officielle à la fin du mois de janvier 2001.**

Pour Extrait Conforme

LE PRESIDENT

J. BRIEND